

Paris,
le lundi 19 juin 2023

Émetteur : Direction des Relations Sociales Institutionnelles, @mel : observatoires.regionaux@ucanSS.fr

Objet : Lancement de la campagne des observatoires inter-régionaux 2023

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

Je vous informe que la campagne des observatoires inter-régionaux 2023 se déroulera du **20 octobre au 14 décembre 2023**.

Conformément à leur mission inscrite dans l'accord relatif au dialogue social du 5 mai 2015, les observatoires inter-régionaux ont pour objet d'évaluer les effets de la mise en œuvre, au plan local, des accords collectifs négociés au plan national, afin de vérifier l'atteinte des objectifs poursuivis par les partenaires sociaux et de présenter des études en matière de ressources humaines.

Dans ce cadre, les observatoires favorisent les échanges sur les pratiques de gestion des ressources humaines développées par les organismes lors de la mise en œuvre des accords, qui contribuent à l'atteinte des objectifs. Je vous rappelle qu'au cours de la campagne 2022, les réunions ont porté sur les thèmes suivants :

- 1 . Bilan de la politique salariale et de l'intéressement en 2021 ;
- 2 . Éléments de bilan relatifs aux avantages complémentaires (Plan d'épargne retraite collectif interentreprise, régimes complémentaires de frais de santé et de prévoyance, compte épargne temps, intéressement).

S'agissant de la **campagne 2023**, le programme arrêté lors de l'Instance Nationale de Concertation du 2 mars 2023 porte sur les points suivants :

- 1 . Les effets de la politique salariale en 2022 ;
- 2 . L'attractivité, le recrutement et la fidélisation des salariés du Régime général.

Le planning prévisionnel de la campagne 2023 par région est le suivant :

- ILE-DE-FRANCE : **Vendredi 20 octobre 2023**
UCANSS à **Montreuil**
- BRETAGNE – PAYS-DE-LA-LOIRE : **Lundi 23 octobre 2023**
CARSAT des Pays-de-la-Loire à **Nantes**
- HAUTS-DE-FRANCE – NORMANDIE : **Vendredi 27 octobre 2023**
CPAM des Hauts-de-France à **Lille Douai**
- AUVERGNE – RHONE-ALPES : **Lundi 30 octobre 2023**
CAF de la Haute-Savoie à **Annecy**
- PROVENCE – ALPES – COTE-D'AZUR – CORSE – OCCITANIE : **Lundi 6 novembre 2023**
CCSS des Hautes-Alpes à **Gap**
- NOUVELLE-AQUITAINE – CENTRE-VAL-DE-LOIRE : **Lundi 4 décembre 2023**
CAF du Lot-et-Garonne à **Agen**
- GRAND-EST – BOURGOGNE : **Jeudi 14 décembre 2023**
CPAM de Meurthe-et-Moselle à **Nancy**

Concernant la composition du collège employeur, je vous rappelle qu'elle est établie au sein de vos réseaux par les caisses nationales.

Dans l'attente, et pour celles et ceux d'entre vous qui auront été désignés à ce titre, je vous remercie de bien vouloir réserver la date correspondant à votre région.

Des informations complémentaires vous seront communiquées ultérieurement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.



Isabelle BERTIN

Directrice